



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 06/11/2009



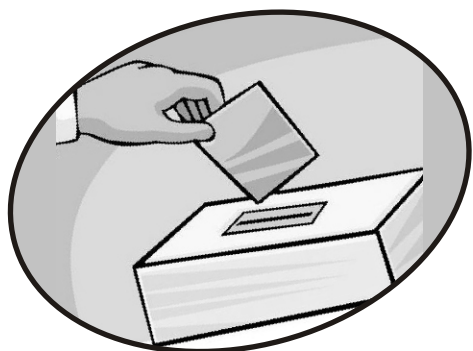
MUTUELLE GÉNÉRALE

ELECTIONS

**AU COMITÉ DE SECTION 102
DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE
DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009
AU LUNDI 23 NOVEMBRE 2009 A 11H**

***Seuls les fonctionnaires pourront voter,
les contractuels, assujettis à un contrat
de groupe ne peuvent voter.***

**Le vote a lieu par correspondance
ou en déposant l'enveloppe à la Section 102
Paris Nation - 36 Cours de Vincennes - 75012 Paris**



**La Mutuelle Générale devient
de plus en plus une assurance,
elle N'AGIT pas pour les adhérents.**

Les cotisations sont exorbitantes.

**La Poste, France Télécom doivent
participer au financement santé,
prévoyance.**

**La MUTUELLE NE DOIT PAS FREINER,
s'opposer à des NÉGOCIATIONS.**

**VOTONS POUR LES 9 CANDIDATS
PRÉSENTÉS PAR LA CGT**

Il faut revenir au principe Mutualiste : cotiser selon ses moyens, recevoir suivant ses besoins.

Depuis des années, les adhérents Mutuelle sont plus que malmenés :

Hausse continue des cotisations pour les fonctionnaires : 6 à 7 % pour 2009 taux 2 et 3, 10,8 % taux 1, ceci pour compenser les remboursements moindres de l'assurance maladie, les transferts de charge, satisfaire à l'obligation de constituer des réserves financières comme les assurances. Les montants de cotisations sont inacceptables, intolérables pour la plupart des fonctionnaires : de 90, 95 euros taux 2 à 140 € taux 3 mensuellement, de plus en plus d'AFO sont contraints de prendre le taux 1 peu remboursé, dont la cotisation va beaucoup augmenter.

Une participation des employeurs La Poste, France Télécom comme le réclame la CGT, 60 % en santé, 1,5 % du traitement brut en prévoyance ramènerait les cotisations des AFO à 35 voire 40 € mensuels.

A cela, il faut d'abord partir d'une Sécurité Sociale de haut niveau. La CGT fait des propositions. Il y en a assez de culpabiliser les bénéficiaires de l'Assurance Maladie, de faire payer toujours plus les malades (*Franchises, déremboursements des médicaments, déconventionnement des médecins*). Il faut stopper le pillage de la Sécurité Sociale, lui donner les ressources nécessaires pour son financement par l'augmentation générale des salaires (+ 1 % équivaut à 3 Milliards d'€), par des créations d'emploi et bien sur l'arrêt des exonérations de cotisations et le paiement des dettes patronales. Il est utile de rappeler que les cotisations que les patrons considèrent comme des charges, sont en réalité une part des richesses créées dans l'entreprise. Quant à l'Etat, il doit, sans attendre, rembourser ses dettes et verser immédiatement les taxes prélevées (*alcool, tabac, automobile*) qui représentent + de 10 Milliards d'€. nous demandons que les revenus financiers soient assujetties à cotisation comme ceux des salariés.

La Mutuelle Générale a toujours soutenu les mauvaises réformes de l'assurance maladie qui désengagent de plus en plus la sécurité sociale d'une véritable politique de santé pour tous. Elle refuse d'appeler à la lutte pour que la Sécu trouve les sources de financement.

Malheureusement, la Mutuelle Générale n'a jamais condamné les politiques néfastes de La Poste, France Télécom ; elle a accompagné les réformes successives conduisant à des dizaines de milliers d'emplois fonctionnaires supprimés, l'arrêt du recrutement de ceux-ci, à des salaires pressurés.

Le poids des complémentaires santé, prévoyance, devient de plus en plus important ; le capital lorgne depuis des années sur ce « vaste et juteux marché » ; le bon sens face aux requins de l'assurance, de la finance, nécessiterait des coopérations au sein de la Mutualité Fonction Publique (*34 mutuelles, 5 millions d'adhérents couvrant 9 millions de personnes*) : **OR, LA MUTUELLE GÉNÉRALE NE VEUT PAS COOPÉRER avec celle-ci ; elle FAIT LE MAUVAIS CHOIX DE L'ASSURANCE.**

Les dirigeants refusent de demander aux employeurs La Poste, France Télécom la moindre participation pour les cotisations des AFO, arguant de l'existence de « *partenariats gagnants-gagnants* », avec la GMF et peut-être les Mutuelles du Mans : ce sont quand même les mutualistes qui paient sans pouvoir donner leur avis sur cette politique contraire aux intérêts des adhérents.

GLOBALEMENT, il y a toutes les RAISONS pour que La Poste et France Télécom participent au financement de la Mutuelle Générale.

Pour les ACO, il y a un Contrat de Groupe Poste-Syndicats que seule la CGT n'a pas signé (30 millions d'euros récupérés indûment sur les prestations).

L'adhésion à la Mutuelle Générale n'est pas obligatoire pour les Fonctionnaires, mais pour diminuer les cotisations, valoriser les prestations, seule une cotisation La Poste et France Télécom (60 % santé, 1,5 % traitement brut prévoyance) réglera cette question du financement.

Nos cotisations à la Mutuelle Générale doivent participer à l'amélioration de nos garanties, pas à la privatisation de La Poste.

Le conseil d'administration de La Poste du 18 Décembre 2008 a décidé de vendre les bâtiments de 6 PIC Courrier ou Colis à un OPCI (*Office de Placement Collectif en Immobilier*).

Cette opération, à laquelle s'est opposée la CGT, participe à la privatisation de La Poste et à sa vente par appartement.

Dans les investisseurs de cet OPCI : la Mutuelle Générale.

Ainsi, nos cotisations, plutôt que d'améliorer notre couverture santé-prévoyance, servent donc à financer les besoins de trésorerie de La Poste.

La MG est-elle déjà sur les rangs pour faire parti des investisseurs publics annoncés par Sarkozy ? Pour la CGT, c'est inacceptable !!!

Les cotisations flambent à la Mutuelle Générale

Lors de la dernière Assemblée Générale de la MG des intervenants demandaient au Conseil d'Administration d'étudier la possibilité d'utiliser les excédents enregistrés pour qu'ils servent à diminuer la cotisation.

Le Secrétaire Général appelait à "observer la plus grande prudence compte tenu des projets gouvernementaux qui risquent d'aboutir à un transfert de charges de l'assurance maladie sur les mutuelles et donc à une augmentation importante des dépenses".

Aujourd'hui le transfert de charges prend une nouvelle forme. Avec l'accord de Jean-Pierre DAVANT, président de la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française), une taxe de 1 Milliard d'euros pour 2009 (taxe Bachelot) devra être payée par les complémentaires santé, dont 580 millions par les mutuelles (le reste par les assurances privées et les institutions de prévoyance), dont 23 millions par la Mutuelle Générale !

La CGT juge que cette taxe est inacceptable. Elle n'est qu'un palliatif au refus gouvernemental d'étudier une réelle réforme du financement de la Sécurité sociale.

Nous aurions pu penser, d'après la réponse du Secrétaire Général à l'AG de juin 2008, que cette somme serait prise, en tout ou partie, sur les excédents. Il n'en sera rien, puisque le CA a décidé (moins deux abstentions) de répercuter la taxe Bachelot sur les cotisations 2009 sous forme d'une hausse de 3 %.

Ainsi une nouvelle fois il y a un fossé entre ce que l'on dit à l'AG et ce que décide le CA.

L'évolution de la Mutuelle Générale en assureur inter-professionnel est un alibi bien pratique pour reporter intégralement la taxe sur l'ensemble des mutualistes (hors ceux des contrats collectifs). La mutuelle se conduit ainsi comme les sociétés d'assurance capitalistique.

Pour compenser cette augmentation, les élus CGT au CA ont proposé de minorer l'augmentation annuelle liée à l'évolution du PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale). Cette proposition a été refusée et le CA a voté la hausse supplémentaire de 3,59% (5 voix contre et 5 abstentions)

Au bilan, l'ensemble des augmentations décidées par le CA pour l'année 2009 se montent à :

- ◆ + 10,83 % pour le niveau 1,
- ◆ + 6,53 % pour le niveau 2,
- ◆ + 6,52 % pour le niveau 3,
- ◆ + 8,3 % pour "monchoix.santé".

Si l'augmentation du niveau 1 est justifié par le CA par une baisse des adhésions sur ce niveau du fait de l'ouverture en avril du contrat "monchoix.santé" et par un ratio prestations/cotisations de 98 % (pour 100 € de cotisations, la mutuelle reverse 98 € de prestations), une question se pose : l'accès aux soins via le niveau 1 s'adresse-t-il encore aux jeunes ? De plus la Mutuelle Générale constate elle-même que de plus en plus d'adhérents du niveau 2 descendent au niveau 1, signe de la baisse de leur pouvoir d'achat. Pourtant demain ils devront payer plus.

Le vieillissement de la population du contrat statutaire entraînera également d'ores et déjà un besoin de soins importants qui va augmenter fortement, notamment s'il y a à nouveau désengagement de la Sécurité sociale

A l'augmentation de la cotisation de base, les actifs se verront, dans le même temps, ajouter les augmentations de cotisations qui s'appliquent entre 25 ans et 50 ans, voire plus tardivement si l'on a pas 25 ans d'ancienneté à la Mutuelle.

La flambée des cotisations

De 2002 à 2009 les cotisations santé à la Mutuelle Générale auront augmenté entre 42 % et 48 % alors qu'elles devaient être indexées sur le plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) qui n'a progressé "que" de 21,68 %.

Quant à nos salaires et retraites, durant la même période le point d'indice de la Fonction publique n'aura bénéficié que d'un tout petit + 5,53 %, et les pensions de + 10,76 %.

Les obligations de provisions, se font sur le dos des mutualistes (100 Millions d'euros par an).

De plus, même si ce n'est pas a priori le cas de la MG, on voit avec la crise économique des réserves financières fondre et donc au final ne rien garantir du tout.

Ces règles provisionnelles sont à revoir.

ADHÉRENTS DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE, AVANT D'ÊTRE DE SIMPLES « CLIENTS » D'ASSURANCE, RÉAGISSEZ !!!

Exigez avec la CGT le développement des valeurs mutualistes ;
une nouvelle pétition nationale circule à l'intention des Fonctionnaires et ACO.

**Revenons au principe mutualiste :
ON PAIE SELON SES MOYENS, ON REÇOIT SELON SES BESOINS.**

Une échéance se présente :

VOTEZ POUR LES CANDIDATS CGT

Porteurs de véritables valeurs mutualistes aux Elections du Comité de Section 102
du Vendredi 13 au Lundi 23 Novembre 2009 à 11 heures.

VOICI LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA CGT

**9 postes
sont à pourvoir
dont 6 pour un mandat
de 6 ans
et 3 pour un mandat
de 2 ans**

COTINEAU Sandra - Paris 10 Distri

DELHAIE Caroline - Paris 09 Distri

FABREGAS Maurice - Paris Sambre et Meuse

GUILBERT Raphael - Retraité

HOUIN Stéphane - Paris Beaubourg

MORVAN Jean-Claude - Paris Louvre Distri

RAGONNEAU Joël - Paris Louvre PPDC

ROUILLAC Jean-Paul - Paris Haussmann

STEPHANT Michel - Paris Laumière

MODALITÉS DE VOTE

Ne laisser sur le bulletin de vote que les 9 NOMS.

*Voter par correspondance ou déposer l'enveloppe à la Mutuelle Générale
Section 102 - Paris Nation - 36 Cours de Vincennes - 75012 Paris - Métro Nation*